



S.I.R.D.
28, rue de la Liberté
38600 FONTAINE
tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM

55-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Comité syndical du 23 décembre 2014

Le vingt-trois décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en salle de réunion du SIRD, sous la présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 09 Décembre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 13 Votants : 18

Présents : S CIALDELLA (Pv de Mme VIEU), R. DI BENEDETTO, MF. DI RAFFAELE, P EVRARD, F. FECHOZ-CHRISTOPHE(pv de M. D'OLIVIER QUINTAS), K. GAILLARD, G. JULLIEN(PV de M. TROVERO), C LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO, P.MONIER, M.REPELLIN (pv de M. DINI), G.SALLET(Pv de M. GILABERT), J.TESSAIRE,

Absents excusés : D. D'OLIVIER-QUINTAS, G.DINI, F.GILABERT, P. RIGAULT, D.ROUX, JP TROVERO, N.VIEU,

Absents : A.CARBONARI, JM.CAMACHO, D.CUSTOT, R.OCCHINO

Secrétaire de séance : Sylvain CIALDELLA

Président de séance : Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

OBJET : PREVENTION

Validation de la reconduction de la convention tripartite entre le SIRD, l'association A.P.A.S.E. et la Mairie de Noyarey, pour «la mise en œuvre d'une action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Noyarey », pour l'année 2015.

Rapporteur : Philippe EVRARD

Le Président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe transversal « Prévention-Jeunesse », le vice-président propose au comité syndical la reconduction et la validation de la convention avec l'association A.P.A.S.E. et la mairie de Noyarey, relative à la poursuite de l'action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Noyarey, pour l'année 2015.

Missions

La proposition d'une intervention socio-éducative de type « éducateur de rue », telle qu'elle est présentée ici, tente de répondre pour partie aux préoccupations des acteurs concernés par la jeunesse. Elle se centre sur les difficultés rencontrées avec et par les jeunes, par une prise en compte des situations telles qu'ils les vivent et comme leur environnement les perçoit.

Cela doit conduire à la mise en œuvre d'accompagnements individuels et/ou collectifs adaptés.

Objectifs principaux :

- Mettre en œuvre un travail éducatif prenant en compte l'appropriation des données de contexte local dont la mise en relation avec les jeunes en difficulté occupant pour certains l'espace public.
- Produire une analyse partagée avec la Ville (élus et techniciens) concernant la prise en charge de la jeunesse en difficulté et les questions de vie sociale.

3 niveaux d'intervention sont proposés :

- Travail en réseau
- Présence sociale
- Accueil et disponibilité

Moyens

Une mission d'intervention directe auprès des jeunes est confiée à un éducateur spécialisé de l'APASE, sur le territoire de la commune. Son temps d'intervention est fixé à une moyenne hebdomadaire de 7 heures, annualisées.

L'APASE met à disposition des outils d'intervention techniques, de conseil et d'assistance pour élaborer des réponses adaptées aux situations rencontrées et concourir à la production et la mise en perspective d'actions jeunesse dans la commune.

Coût

Le coût total de l'action pour l'année 2015 s'élève à 11 168,11 euros.

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 2000 euros. La différence est à la charge de la commune de Noyarey, soit la somme de 9 168,11 euros.

Facturation : une facture sera adressée par l'APASE à la ville de Noyarey, au terme de chaque trimestre civil : Mars, Juin, Septembre, Décembre 2015.

Une facture sera adressée par l'APASE au SIRD en fin d'exercice en double exemplaire.

Après débat, le comité syndical :

- ↳ D'ADOPTER la convention tripartite SIRD/APASE/Mairie de NOYAREY
- ↳ AUTORISE le Président à signer la convention tripartite.
- ↳ DIT que les crédits de 2 000 euros sont prévus au BP 2015, compte 611 chapitre 011, fonction 101.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Fontaine, le 24 décembre 2014
Le Président
Guy JULLIEN